

<p style="text-align: center;">CÉRÉMONIE DES VOEUX DE LA CCI DES ARDENNES</p>
--

lundi 9 janvier 2006

Intervention de Monsieur SPIRE, Président

Monsieur le Préfet,
Madame et Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Général,
Messieurs les Présidents des Communautés d'agglomération et de communes,
Messieurs les Maires,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs, chers Amis,

En ce début d'année nouvelle, mes premières pensées se tournent vers toutes celles et tous ceux que notre économie ne parvient pas à intégrer dans la vie professionnelle active. Ils sont trop nombreux et plus particulièrement parmi les jeunes de moins de 25 ans qui, à peine sortis du système de formation, se trouvent déjà en déphasage avec les besoins de nos entreprises.

Il est de notre responsabilité à tous de participer à la création et au développement des activités industrielles, commerciales et de services qui apporteront les emplois dont nous avons besoin.

Encore faut-il que les postes qui sont ou qui seront offerts trouvent des compétences disponibles et, dans ce domaine, la mise en adéquation entre les besoins de compétences et les compétences disponibles relève, elle aussi, de la responsabilité de nos organismes de développement économique.

Nous sommes un certain nombre à exercer nos actions respectives dans ce domaine du développement économique et de l'emploi mais nous sommes encore trop à travailler chacun de notre côté.

Les résultats que notre département a enregistré en 2005 témoignent des difficultés auxquelles nos entreprises sont confrontées et des difficultés que nous rencontrons encore à optimiser notre travail en commun pour construire une stratégie d'actions répondant aux enjeux des entreprises.

Et pourtant, chaque fois que nous unissons nos forces et nos compétences, nous faisons bouger les choses et enregistrons de belles réussites ; en témoignent la mise en œuvre du contrat territorial ou la décision récente du Groupe LAFARGE de créer une unité de production de tuiles en terre cuite à SIGNY-L'ABBAYE,

Nous devons donc être responsables, cohérents et déterminés dans nos actions d'intérêt collectif, dans nos actions d'intérêt général, dans nos actions de service public et, si je me permets d'en appeler à cette mobilisation générale en ce début d'année, c'est parce que notre département, nos entreprises, les Ardennaises et Ardennais mobilisés pour aller de l'avant veulent investir sur les résultats de nos efforts communs.

Parmi de nombreux textes de Loi que nos Parlementaires ont produit en 2005, je voudrais distinguer particulièrement la Loi du 2 août 2005 dite Loi en faveur des petites et moyennes entreprises.

Ce n'est pas par hasard que sont incluses dans cette Loi en faveur des PME d'importantes dispositions relatives aux CCI.

C'est bien parce que les PME représentent, en France, comme dans notre département, 85 % des emplois et que les CCI se trouvent au cœur des actions de développement économique des entreprises et des territoires, et des missions de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services que le législateur a voulu renforcer et officialiser les compétences des CCI parmi les

moyens mis en œuvre pour assurer la création, le développement et la pérennité des entreprises.

A mes yeux, cette triple mission reconnue aux CCI n'est pas nouvelle. L'an dernier, je vous présentais le plan d'actions que j'entendais conduire au cours de la nouvelle mandature qui s'ouvrait pour 5 années et ce plan d'actions correspondait parfaitement à cette triple mission :

- mission de représentation auprès des Pouvoirs Publics, Etat et Collectivités territoriales, des intérêts de l'industrie, du commerce et des services,
- missions de service aux entreprises,
- et mission de développement économique du territoire.

Mais la nouveauté se trouve dans la force et la légitimité que la Loi donne désormais à nos actions.

Une autre nouveauté, apportée également par ce texte législatif, est le renforcement de notre échelon régional, la CRCI, à qui est donnée une mission d'animation et de coordination du réseau des CCI de la Région.

Les CCI regroupées au sein de la CRCI sont désormais consultées obligatoirement par le Conseil Régional sur le schéma régional de développement économique et, plus généralement, sur tout dispositif d'assistance aux entreprises dont la région envisage la création.

Elles sont obligatoirement associées à l'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement du territoire et du plan régional de développement des formations professionnelles.

L'échelon régional étant devenu le niveau décisionnel des politiques de développement économique, nous avons été particulièrement actif et vigilant, et nous le demeurons, dans la représentation ardennaise à ces niveaux de décision.

1^{ère} année d'une nouvelle mandature, 2005 a été consacrée à la préparation et à la mise en œuvre d'un plan d'actions décliné autour de trois thèmes majeurs qui peuvent se résumer en 3 verbes :

- structurer
- dynamiser
- et communiquer.

Si quelques premières réalisations ont marqué 2005. 2006 sera l'année de réalisation des premiers grands projets.

Premier programme d'actions : structurer

Structurer pour offrir aux entreprises ardennaises et au territoire le cadre de leur développement.

L'action de la CCI, dans ce domaine, consiste

- à créer des partenariats d'actions,
- à aménager pour accueillir,
- et à harmoniser les territoires.

Le développement de partenariats offre un cadre élargi à l'action de la Chambre.

Nos partenariats les plus actifs sont construits avec :

- les autres CCI, notamment celles de la Région,
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre d'Agriculture des Ardennes, dans le cadre du Comité de Liaison Interconsulaire auquel, avec mes collègues, j'ai souhaité donner une nouvelle impulsion,
- l'Etat et ses différents services extérieurs,
- le Conseil Régional et le Conseil Général,
- les autres collectivités territoriales : communautés de communes, communauté d'agglomération et villes,
- et les principaux acteurs économiques belges transfrontaliers : CCI de Namur et Bureau Economique de la Province de Namur, IDELUX, CCI de Libramont

et de la Province de Luxembourg, dont je salue les représentants présents, ici, ce soir,

Structurer, c'est aussi donner aux Ardennes de nouveaux atouts pour favoriser l'accueil et l'implantation des entreprises.

Ainsi, dans le cadre du contrat territorial, en partenariat avec l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, nous mettons en place un important programme de requalification des zones industrielles de Donchery et de Tournes.

Les maîtres d'œuvre ont été désignés courant 2005. Les descriptifs et les estimatifs des travaux sont en cours d'élaboration ; ils permettront de lancer les appels d'offres dans les prochaines semaines.

Le montant total des investissements prévus est de l'ordre de 7 millions d'euros pour les deux zones industrielles.

Afin de donner une image plus moderne et plus dynamique de nos zones industrielles, nous avons lancé un appel auprès d'écoles d'architecture pour un concours d'idées concernant la signalétique extérieure de ces zones, en parallèle avec la création d'une identité propre à chacune des deux zones.

Autre infrastructure d'intérêt majeur pour notre département qui mobilise toute notre attention : la plate-forme portuaire multimodale de Givet.

Les investissements s'élèvent à 4.100.000 euros HT et s'inscrivent dans le Contrat de Plan Etat-Région.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres lancée courant 2005, j'ai procédé à la notification des marchés dans les derniers jours de l'année dernière.

En accord avec le Bureau de la Chambre, j'ai décidé de signer les ordres de service mercredi prochain, bien que seul le Conseil Général qui nous ait notifié, à ce jour,

son engagement financier. Mais nous ne doutons pas que les autres partenaires le fassent très prochainement.

Quant à nous, nous avons décidé d'aller de l'avant et d'anticiper sur des décisions qui, au demeurant, nous ont quand même été annoncées comme favorables.

En 2006, nous procéderons à l'appel d'offres qui nous permettra de sélectionner le gestionnaire de cet équipement car nous voulons en externaliser la gestion.

Nous n'oublions pas, bien entendu, l'achèvement de notre réseau autoroutier avec le prolongement de l'A34 vers la Belgique qui doit être effectif dans 5 ans environ.

Nous félicitant d'une enquête d'utilité publique positive, nous ne comprendrions pas que la DUP ne soit pas obtenue avant l'été 2006.

Les enjeux pour notre département sont tels que nous resterons très attentifs au respect du calendrier annoncé pour la réalisation de cette branche ouest du Y ardennais.

Mais nous devons savoir, dès maintenant, comment nous voulons façonner notre géographie économique avec ce nouvel outil qui nous raccorde au sud, au nord-est et au nord-ouest au système autoroutier européen et nous place véritablement au cœur, non pas de l'Europe, mais d'un marché européen de 250 millions de consommateurs.

L'action de la Chambre s'inscrit bien évidemment dans les principales potentialités de développement mises en évidence par la SPAD (Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement).

Il s'agit du développement logistique en cohérence avec l'offre belge et de la mise en œuvre d'une stratégie transfrontalière de développement.

Ces nouvelles actions se construisent avec le Conseil Général et le Bureau Economique de la Province de Namur.

Comptant parmi nos membres le Consul de Belgique à Charleville-Mézières, je suis persuadé qu'en cohérence d'objectifs et d'actions avec les services de la Chambre, il trouvera à exprimer tout son dynamisme dans ces chantiers transfrontaliers.

La Chambre ne sera pas non plus absente de dossiers qu'elle considère comme importants bien qu'ils ne soient pas de sa compétence première, elle sera au moins force de proposition et mettra à disposition son partenariat

- sur l'arrivée du TGV à Charleville-Mézières en 2007 et le réaménagement du quartier de la gare qui, de notre point de vue, tarde dangereusement à se dessiner
- et sur la valorisation de l'autoroute entre Charleville-Mézières et Sedan par son éclairage proposé dès l'année dernière, pour lui donner les caractéristiques d'une autoroute urbaine avec toutes les perspectives d'aménagement qu'elle induit.

Structurer, c'est enfin harmoniser le territoire en faisant émerger de nouvelles logiques territoriales.

L'action de la CCI se développe dans ce domaine en partenariat avec les communautés de communes et d'agglomération, les villes, les unions commerciales et l'Etat.

4 séries d'actions ont été réalisées ou mises en place :

Première série d'actions : la création d'un observatoire commercial et l'élaboration d'un schéma de développement commercial dans notre département.

Ce sont des outils indispensables d'aide à la décision et à la planification équilibrée et diversifiée de notre appareil commercial sur une période de 5 ans.

Le schéma qui couvre aujourd'hui la totalité du département doit servir de base à toute décision concernant l'équipement commercial des Ardennes.

Nous ne pourrions que manifester notre réprobation si nous devions constater que des décisions à caractère économique étaient prises sur d'autres bases moins objectives.

La seconde série d'actions est constituée par des études dont deux ont été rendues publiques par la presse : l'une sur le hard discount, l'autre sur les retombées économiques de la Foire de Sedan.

D'autres études sont en cours de préparation pour 2006, dont une sur les pertes de chiffre d'affaires et les pertes corrélatives d'emplois pour les entreprises ardennaises du fait des procédures centralisées ou nationales des marchés publics.

3^{ème} série d'actions (réalisées dans le cadre du contrat territorial) : la mise en réseau des ORAC. Outil de modernisation de l'artisanat et du commerce mis en œuvre par la CCI, cette action a été l'une des premières applications concrètes du contrat territorial signé à la Préfecture des Ardennes, le 21 février 2005.

Enfin, la 4^{ème} série d'actions que nous allons devoir malheureusement développer, concerne la sécurisation du commerce et des lieux de production.

La signature, le 25 avril 2005, d'une charte qualité des interventions de police sur les sites télésurveillés, n'a pas encore permis d'obtenir les résultats escomptés ; nous devons donc poursuivre nos efforts avec la Police et mettre en œuvre le même type de partenariat avec la Gendarmerie.

Deuxième programme d'actions : dynamiser, c'est-à-dire optimiser les actions de la Chambre pour aider les entreprises à améliorer leur compétitivité.

Nous retrouvons là des compétences traditionnelles dévolues aux CCI mais avec des évolutions significatives.

Ces compétences sont :

- former
- accompagner
- développer l'international et le transfrontalier
- innover
- et valoriser le territoire.

Dans le domaine de la formation, les écoles de la CCI : Ecole de Gestion et de Commerce, Institut Supérieur de comptabilité et d'économie des entreprises, Institut des forces de vente et Centre d'études de langues, demeurent en bonne adéquation avec les besoins de notre économie départementale ; en témoignent le taux et les délais de placement de nos étudiants.

Mais nous devons faire face en 2006 à deux évolutions qui nous sont défavorables :

- la baisse sensible de la population des jeunes en âge d'entrer en études post Bac
- et le désengagement du Conseil Régional dans le financement de nos formations.

En 2005, nous avons voulu donner une certaine solennité à la remise des diplômes auxquels nos écoles donnent accès, par une manifestation organisée au Métropolis avec le parrainage du philosophe Alain ETCHEGOYEN qui est intervenu sur le thème de son dernier essai : « la force de la fidélité dans un monde infidèle ».

Nous donnerons chaque année cette solennité à la cérémonie de remise des diplômes de nos écoles.

Je vous rappelais l'an dernier que le cycle de l'Ecole de Gestion et de Commerce comprend, pour les étudiants de seconde année, un stage d'immersion en langue anglaise de 5 semaines, sanctionné par les épreuves du TOEIC.

En 2005, la CCI des Ardennes a négocié un partenariat avec la CCI de Munich et de Haute-Bavière pour organiser parallèlement à ce stage en langue anglaise, un stage d'immersion en langue allemande conduisant aux épreuves du WIDAF.

Nous comptons bien convaincre nos partenaires financiers de nous soutenir et de participer à la mise en place de cette action en 2006, témoignant ainsi de leur engagement à nos côtés dans notre objectif de réhabilitation de l'apprentissage de la langue allemande, notamment au moment où l'économie de notre principal partenaire redémarre.

L'accompagnement des entreprises commerciales consiste pour nous à participer aux plans de redynamisation du commerce de centre-ville par des actions de soutien à l'investissement, à la rénovation et à l'animation.

En 2006, nous compléterons notre dispositif d'actions en favorisant l'intégration de l'informatique et d'internet dans la gestion et dans la communication du commerce ardennais.

Nous avons proposé au Conseil Général un partenariat afin de faciliter l'accès des commerçants ardennais au site internet national ACHAT VILLE.

En outre, nous proposerons la mise en place d'une démarche qualité dans les commerces et, bien entendu, le Festival des Marionnettes de septembre prochain mobilisera nos énergies.

Permettez-moi, à ce moment, au nom de la CCI des Ardennes, un hommage sincère et profond à notre grand Marionnettiste, Jacques FELIX, disparu il y a 3 jours. Il nous laisse un trésor en héritage.

Ensemble, nous les responsables ardennais, devons tout mettre en œuvre pour protéger et faire fructifier cet héritage avec deux objectifs principaux ; l'un à court terme, celui de réussir de manière exemplaire le festival 2006, l'autre, à moyen et long terme, celui de savoir ancrer la marionnette à Charleville-Mézières et d'en faire un patrimoine commun pour le rayonnement et l'attractivité de notre département.

Les services n'ayant pas au sein de la Chambre toute l'attention et tout le soutien qu'ils méritent, nous avons décidé de créer, à compter du 1^{er} janvier, un service dédié aux activités de services.

Nous savons que les services à l'entreprise ou à la personne recèlent des potentialités importantes. Sachons donc les déceler et les mettre en œuvre.

Accompagner, c'est aussi pour notre Chambre, l'accueil des créateurs et des repreneurs d'entreprises.

Cette activité est en croissance exponentielle ainsi que le suivi des jeunes entreprises.

Ce succès nous le devons, pour une bonne part, au dispositif ENVOL pour lequel nous sommes partenaires du Conseil Régional.

Dynamiser, c'est aussi développer l'international et le transfrontalier.

Nos missions export réalisées en partenariat avec les Conseillers du Commerce Extérieur et le Conseil Général, se sont réorientées vers les pays à fort potentiel de développement, et ce n'est donc pas un hasard si les exportations des entreprises ardennaises qui ont le plus progressé sont celles effectuées dans les pays de prospection ciblés par la Chambre.

En 2006, nous devrions pouvoir donner une nouvelle dimension à notre action à l'international en organisant nos missions en réseau au niveau régional : chaque CCI de la région Champagne-Ardenne devenant leader pour une ou plusieurs destinations.

Nous avons démarré, en 2005, une action nouvelle dans le domaine de la formation à l'export.

Le succès rencontré auprès des 32 entreprises qui nous ont envoyé 44 participants à ces séances de formation, nous incite bien entendu à poursuivre et à développer cette action en 2006.

La coopération transfrontalière avec nos voisins des provinces belges de Namur et de Luxembourg se développe sur la base d'actions volontaires et dans le cadre du programme Interreg III.

Les actions volontaires concernent essentiellement la participation conjointe à des salons et à des rencontres technologiques.

Les programmes Interreg III concernent, quant à eux, les cessions-reprises d'entreprises et le développement transfrontalier des entreprises.

L'innovation concerne d'abord les entreprises mais elle implique également les CCI dont la nôtre dans la conception et la réalisation de ses missions auprès de ses ressortissants.

C'est ainsi que les nouvelles données de l'économie mondialisée et globalisée ont conduit la Chambre à mettre en place deux nouveaux types d'appui aux entreprises :

Tout d'abord la mise en place d'une nouvelle dynamique de collaboration entre entreprises par le biais d'un système productif local (SPL), dont la première déclinaison, dénommée système productif territorial (SPT) est conçue initialement pour permettre aux entreprises de la métallurgie de répondre à des appels d'offres

mettant en œuvre des compétences dont elles ne disposent pas individuellement mais dont elles peuvent disposer de façon complémentaire.

Ce système, qui n'était pas encore parvenu à se structurer dans les Ardennes, est en train de voir le jour sous l'impulsion de votre Chambre.

L'exemplarité de cette démarche me conduira à poursuivre son développement par des applications sur des thèmes différents et l'exemple de 4 entreprises régionales dont deux ardennaises qui se sont regroupées pour additionner leurs compétences et se positionner ensemble sur le marché polonais, nous donne un bon sujet de cluster à l'international pouvant s'accompagner, par exemple, de l'embauche d'un V.I.E. (Volontaire à l'International en Entreprises).

Le caractère innovant de cette démarche trouvant une mise en œuvre opérationnelle immédiate a fait adhérer l'Etat, la DRIRE, la DDTEFP et le Conseil Général à notre projet.

2006 nous permettra de quantifier en terme de marchés, de chiffres d'affaires et d'emplois cette initiative.

Autre projet innovant, un peu moins avancé que le SPT, mais dont la concrétisation est prévue pour le 1^{er} semestre 2006, celui d'Intelligence territoriale.

Le but de la Chambre est d'organiser, au profit des PMI et TPI ardennaises une veille commerciale, une veille concurrentielle, une veille stratégique et une veille technologique.

Comme il s'agit d'une démarche nouvelle et que nous ne voulons pas mettre plusieurs années à déboucher sur du concret, nous avons fait un appel à candidatures pour s'entourer des compétences d'un consultant et d'étudiants d'une grande école.

Nous avons été heureux de voir un consultant mobiliser des étudiants de la prestigieuse Ecole H.E.C. pour travailler sur notre projet dans le cadre de leur Master « gestion des risques internationaux ».

Le rendu de leurs travaux nous donnera l'occasion d'organiser, dans les Ardennes, à la fin du 1^{er} semestre 2006, une manifestation publique avec nos grands spécialistes nationaux de l'Intelligence Economique.

Sur cette action, là aussi, l'Etat, la DRIRE et le Conseil Général ont été nos partenaires spontanés.

Enfin, dans le cadre de la dynamisation de nos entreprises, nous avons programmé en partenariat avec le Conseil Général, la création d'un poste correspondant à des actions de lobbying international et de marketing territorial.

Là aussi, il s'agit d'une action nouvelle et innovante à notre initiative.

Nous entendons également jouer un rôle de plus en plus actif dans le domaine du développement et de la promotion des activités de tourisme, en étroite coordination avec le CDT.

Une étude sur le tourisme fluvial vient d'être lancée après mise en concurrence des cabinets d'étude. Ses conclusions nous permettront d'engager une véritable politique départementale de développement du tourisme fluvial.

L'observatoire du tourisme que nous réalisons conjointement avec le Conseil Général est devenu aujourd'hui un outil performant apprécié de tous les professionnels.

Et, en 2006, nous développerons une opération qualité dénommée HOTELCERT auprès des hôteliers-restaurateurs du département.

Enfin, notre troisième programme d'actions se rapporte à la communication.

Il s'agit pour nous de :

- mieux faire connaître les actions de la CCI
- mieux faire connaître l'économie ardennaise
- mieux faire connaître les savoir-faire locaux.

L'année 2005 a été plutôt une année de préparation de nos actions. Elles verront le jour en 2006.

Nous ferons mieux connaître les actions de la CCI par deux nouvelles actions qui viendront s'ajouter à notre magazine trimestriel Ardenne Economique :

- un bimestriel d'information CCI-Actions
- des petits-déjeuners cantonaux qui seront organisés dès le printemps.

Mieux faire connaître l'économie ardennaise nous conduira à développer notre observatoire économique et ses publications, qu'elles soient annuelles avec les chiffres-clés du département ou mensuelles, avec les tableaux de bord de notre économie.

Le panorama économique des Ardennes, dont la dernière édition remonte à 1995, est en cours de réalisation. Sa publication est prévue pour 2006.

Cette opération est réalisée en partenariat financier avec le Conseil Général.

Mieux faire connaître nos savoir-faire locaux aura comme support :

- la sortie au 1^{er} trimestre 2006 de la nouvelle édition du SFIA : Savoir-Faire Industriel des Ardennes, dont la dernière édition, épuisée, remonte à 1999.
- deuxième support, un catalogue de stages au sein des entreprises destiné aux étudiants des grandes écoles. L'idée m'a été soufflée il y a quelques jours que ce catalogue pourrait être transfrontalier. Pourquoi pas ? Quoiqu'il en soit,

sous l'impulsion du Club Ardennes Développement, un catalogue de cette nature avait été réalisé par le BDIA. J'ai toujours regretté que cette réalisation n'ait pas été poursuivie. Elle le sera, dès 2006, par votre CCI.

Au moment où la DATAR devient DIACT : Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires,

Au moment où nos voisins wallons qui sont nos partenaires mais aussi nos concurrents viennent de créer la Société Wallonne de Stimulation Economique, nous devons à notre niveau être également stimulateurs et facteur de compétitivité.

C'est dans cette dynamique de stimulation de la compétitivité de nos entreprises que nous avons élaboré avec le Conseil Général des Ardennes, un plan de soutien en faveur de la promotion et du développement des PME ardennaises et de la création d'emplois.

Ce plan comporte trois volets :

- un volet destiné à favoriser la création et la transmission des entreprises de toute nature

- un volet destiné aux entreprises industrielles et de services liés à l'industrie : il concerne :
 - l'aide au diagnostic stratégique
 - la stimulation de l'investissement innovant
 - et l'aide à la prospection de nouveaux marchés.

- et un autre volet, qui s'adresse aux PME du commerce et des services, comprend un dispositif d'aides :
 - à l'investissement
 - à l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication

C'est également dans cette dynamique d'impulsion que je vous propose, aujourd'hui, de réaliser ensemble, au cours de cette nouvelle année, un grand concours de la création d'entreprises.

Cette proposition revêtira deux formes :

- l'organisation d'un concours départemental afin de réveiller l'ardeur entrepreneuriale des ardennais ;
- et notre participation au huitième « concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes » qui vient d'être lancé par le Ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Les performances combinées de notre tissu industriel, de notre CRITT et de notre IFTS, devraient permettre l'émergence de projets de créations d'entreprises, dès lors que les acteurs institutionnels locaux dont votre CCI, sauront mettre en œuvre les impulsions et les coordinations nécessaires. En ce qui nous concerne, nous sommes, bien évidemment, prêts.

Mon propos de ce soir n'aura eu d'autre ambition que celle de vous présenter le plan de marche de votre CCI et l'état d'avancement du programme d'actions que je vous proposais l'an dernier comme objectif de ma mandature.

Mon propos s'adresse également à toutes celles et à tous ceux qui attendent que notre économie leur offre une place pour participer au développement de notre département.

Les succès ne sont pas le fruit du hasard mais le résultat de nos efforts.

Il ne tient qu'à nous de savoir créer les conditions de notre développement et de notre prospérité.

C'est à cette œuvre collective que je vous invite à participer en vous adressant, à vous personnellement, à vos familles et à vos entreprises, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2006.

Même si l'action nous appelle, nous pouvons néanmoins prendre le temps pour le verre de l'amitié que je vous propose maintenant.

Je vous remercie.
